

LE TRANSPORT HORS BASSIN

Lorsque l'élève fréquente par choix de parent une école autre que celle de son bassin, il peut avoir accès au transport du matin et du soir. Ce transport est offert à titre de service complémentaire.

Pour l'année scolaire 2024-2025, les frais d'utilisation sont de 405 \$ par place réservée.

Pour l'année scolaire 2025-2026, les nouvelles tarifications et modalités seront confirmées à la fin du mois de janvier 2025, puisque notre Centre de services scolaire est à revoir celles-ci, considérant l'indexation actuelle des coûts liés à ces transports.

La liste des points de chute qui suit constitue notre offre de service pour l'année scolaire 2025-2026.

C'est à partir de cette liste que vous pourrez déterminer si le transport scolaire vous convient ou s'il est préférable pour vous de prévoir une autre alternative pour le transport de l'élève.

Sous réserve des places disponibles, toute demande de transport hors bassin reçue après le 31 mars de chaque année pourra être refusée, sans autre obligation de la part du Centre de services scolaire.

LES POINTS DE CHUTE

Un point de chute est un arrêt d'autobus pour des élèves fréquentant une école hors bassin.

Il n'existe pas de distance de marche maximale entre la résidence de l'élève et son point d'embarquement.

Le déplacement jusqu'au point de chute est la responsabilité du parent.

Le point de chute attribué à l'élève est habituellement celui situé le plus près de l'adresse pour laquelle la demande de transport hors bassin est effectuée, sous réserve des places disponibles.

Le Centre de services scolaire ne s'engage pas à ajouter ni à modifier des points de chute, autres que ceux publiés.

L'inscription est obligatoire et doit parvenir au Service du transport scolaire avant le 31 mars de chaque année.

POINTS DE CHUTE OFFERTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME SPORT-ÉTUDES

- école Montagnac du Lac ©
- boulevard du Lac / Léo-T.- Julien (IGA)
- du Boisé / des Mélèzes
- école du Harfang-des-Neiges 1 ©
- de la Colline / du Bouleau-Blanc
- des Écoliers / Jacques-Bédard
- Jacques-Bédard / de la Grande-Ligne
- école du Boisé 1 ©
- école de l'Escalade 2 ©
- 4252, rue des Roses © (Presbytère d'Orsainville)
- Château-Bigot / du Loiret
- Polyvalente de Charlesbourg ©
- 76^e Rue / Trudelle
- école la Fourmilière ©
- de Gaulle / de l'Oise
- Sainte-Brigitte / des Mitrelles
- Raymond / Chasseforêt
- école du Sous-Bois ©
- Sainte-Thérèse / Bessette
- école des Cimes ©
- école de la Primerose ©
- Borée / Tronquet
- Géraud / Jobidon
- Montpellier / de Broqueville
- école du Bourg-Royal ©
- Saint-Samuel / Aubert
- Guimont / Renouard
- Joseph-Giffard / Ozias-Leduc
- école de la Courvilloise ©
- Royal / Garneau (Boischatel)
- Royal / Prévost (Pédro-Canada) ©
- du Collège / Odette-Pinard

© = Coffres utilisés pour le sport-études.

CES POINTS DE CHUTE SONT OFFERTS UNIQUEMENT POUR LA PÉRIODE DU MATIN.

❖ DÉBUT DES CLASSES : 8 H

Les points de chute offerts pour la période du soir sont ceux de l'horaire régulier seulement.

❖ FIN DES CLASSES À 16 H 15

Veuillez consulter la liste des points de chute offerts pour votre école à l'horaire régulier : [Liste des points de chute.](#)

POINTS DE CHUTE OFFERTS DANS LE CADRE DES PROGRAMMES

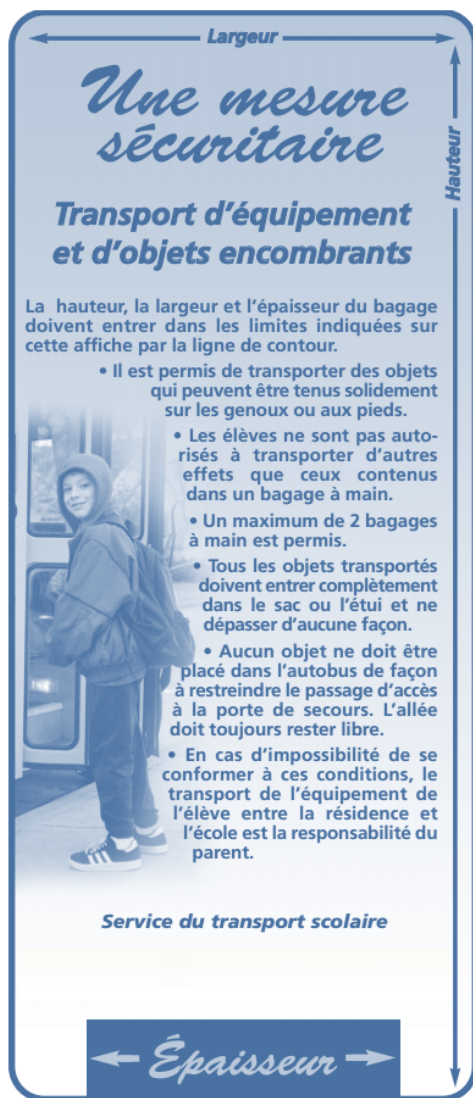
- MUSIQUE-ÉTUDES
- ENTREPRENEURIAT-ÉTUDES
- ANGLAIS-EESL
- LANGUES-ÉTUDES

POINTS DE CHUTE OFFERTS À L'HORAIRE RÉGULIER DU MATIN ET DU SOIR.

❖ DÉBUT DES CLASSES : 9 H 20

❖ FIN DES CLASSES : 16 H 15

Veuillez consulter la liste des points de chute offerts pour votre école à l'horaire régulier au www.csdps.qc.ca, Information aux parents, Transport scolaire.



HAUTEUR MAXIMALE : 70 CM

LARGEUR MAXIMALE : 30 CM

PROFONDEUR MAXIMALE : 20 CM

Réf. : Article 8.1 de la Politique de gestion du transport scolaire

LISTE DES OBJETS PERMIS À BORD D'UN AUTOBUS SCOLAIRE

- ❖ Basson
- ❖ Clarinette
- ❖ Flûte
- ❖ Hautbois
- ❖ Saxophone soprano
- ❖ Saxophone alto
- ❖ Trompette
- ❖ Violon
- ❖ Patins à glace ou à roulettes
- ❖ Raquette de badminton, tennis, ping-pong, raquetball et squash

LISTE DES OBJETS INTERDITS À BORD D'UN AUTOBUS SCOLAIRE

- ❖ Bâton de hockey
- ❖ Bâton de baseball
- ❖ Bâtons de ski
- ❖ Clavier
- ❖ Cor français
- ❖ Euphonium
- ❖ Guitare acoustique, électrique, basse
- ❖ Saxophone ténor
- ❖ Saxophone baryton
- ❖ Trombone
- ❖ Tuba
- ❖ Lutrin
- ❖ Planche à neige
- ❖ Planche à roulettes
- ❖ Queue de billard
- ❖ Raquettes à neige
- ❖ Sac de hockey
- ❖ Sac ou bâtons de golf
- ❖ Skis
- ❖ Traîneau, traîne et luge
- ❖ Trotinette
- ❖ Tous les autres types de bagage ne respectant pas les dimensions maximales

Tous les objets transportés doivent entrer complètement dans un sac d'école ou dans un étui prévu à cet effet.

NOUS JOINDRE SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE



POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS :

Formulaire [« Demande d'information »](#)

OU

www.csdps.qc.ca

Nous joindre, Transport scolaire

du lundi au vendredi
de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

POUR EN SAVOIR PLUS :

www.csdps.qc.ca,

Parents et élèves, Transport scolaire

Centre de services
scolaire des
Premières-Seigneuries

Québec



Transport scolaire

LE TRANSPORT SCOLAIRE

Message important à
l'attention des parents

ÉCOLE SECONDAIRE DE LA SEIGNEURIE



CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE
DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES
ANNÉE 2025-2026